



Vevey, le 23 mai 2024

Interpellation

Places de jeux privées

Je pensais que l'installation de jeux pour les enfants en extérieur – et donc un espace de rencontre – était une obligation légale pour les propriétaires de résidences comptant un certain nombre d'appartements.

Renseignements pris, il n'en n'est rien dans le canton de Vaud. Le canton de Berne, par exemple, possède une base légale et un règlement qui obligent les propriétaires à installer un espace de jeux ou à s'acquitter d'un montant au mètre carré en cas d'impossibilité de réaliser un tel aménagement.

J'ai récemment été choquée par l'inexistence d'aires de jeux dans les immeubles des Moulins de la Veveyse. Je suppose qu'aujourd'hui un plan d'affectation pour cet ensemble de constructions très densifié ne laisserait pas une place aussi importante au bâti.

J'en veux pour preuve le récent plan d'affectation « Les Moulins » (P03/2024), un peu plus haut le long de la Veveyse qui permet l'aménagement d'espaces extérieurs ouverts et conviviaux.

Les aires de jeux – qu'elles soient privées ou publiques – sont importantes dans une ville aussi densifiée que Vevey. Il serait souhaitable que la Municipalité aborde le sujet des aires de jeux privées pour les rendre obligatoires dans le cadre de nouvelles constructions d'importance et d'assurer un suivi afin de contrôler leur sécurité.

Questions à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle les bases légales pour imposer à toute future construction d'une certaine importance la mise en place d'une aire de jeux ?
- A-t-elle la possibilité d'édicter un règlement sur les aires de jeux des immeubles privés d'une certaine importance ?
- Sachant le coût des aménagements des places de jeux publiques, la Municipalité peut-elle envisager un moyen de faire participer financièrement de manière volontaire des propriétaires de résidences sous-dotées en espaces dévolus aux jeux d'enfants ?

Je demande une réponse orale.

Au nom du groupe socialiste :

Monique Gavin